a déjà subi 6 condamnations, ivre pour la septième fois, revoir la maison d'arrêt pour un mois et paiera 5 fr. d'amende pour l'ivresse.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 15 février. — Jean Cone, rue des Longues-Haies, 265, cour Frère, 3. — Marie Henneryck, rue de Soubise, vieille cour Browaeys, 1. — Laure Crépelle, rue de l'Hommelet, impasse Horeau. — Robert Vandendalle, rue de l'Alma, fort Frasez, 84. — Léonie Janssens, rue de Mouveaux, cour Petit. — Charles Vandenbroucк, rue Daubenton, 23. — Hélène Claes, rue Turget, 7. — Clémence Debaets, rue des Longues-Haies, 225.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 15 février. — Malvina Verleya, 2 ans, rue des Longues-Haies, cour Roussel, 10. — Prudence Debuisne, 71 ans ménagère, rue du Quai, cour Malagie, 6. — Léon Petit, 1 an, ruelle de la Planche-Trouée, 2. — Arthur Decock, 2 mois, rue des Longues-Haies, 219. — Jean-Baptiste Malfait, 8 mois, rue des Longues-Haies, cour Debaisieux, 3. — Alphonse Minsberghe, 11 ans, rue Isabeau, 8. — Ignace Imbrecht, 71 ans, dessinateur, rue des Récollets, 21. — Marie Schaubroeck, 43 ans, peigneuse, Hôtel-Dieu. — Parmentier, présenté sans vie, au Hutin, maison Lestivet, 3. — Henri Vandenbulcke, 69 ans, représentant de commerce, rue du Moulin, 95.

ÉPHÉMÉRIDES

MERCREDI 16 FÉVRIER. — *Saint Onésime, conf.* 1618. — ARRÊT DU CONSEIL QUI PERMET AUX JÉSUITES D'ENSEIGNER DANS TOUTE L'ÉTENDUE DE LA FRANCE.

Les Jésuites usèrent largement de cette permission et couvrirent bientôt la France d'établissements où toute la jeunesse d'élite du royaume venait étudier.

En 1764 quand la congrégation fut dissoute, ils possédaient en France cent dix maisons d'éducation dont quarante étaient situées dans le ressort du parlement de Paris.

Dans certaines villes, ils avaient été obligés de fonder plusieurs collèges pour satisfaire aux demandes des pères de famille qui voulaient faire élever leurs enfants par les membres de cette illustre compagnie.

1781. — ARRÊT CONCERNANT LES BOURSES DES COLLÈGES.

Cet arrêt soumettait les boursiers à des examens et ordonnait de chasser des collèges tous ceux qui ne montraient que de médiocres dispositions pour l'étude.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille DUYCK-DEBUYNE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Séraphine-Prudence DEBUYNE, veuve de Monsieur Adrien DUYCK, décédée à Roubaix, le 15 février 1881, à l'âge de 71 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le jeudi 17 courant, à 8 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Quai, maisons Malagie.

Les amis et connaissances de la famille VANDENBULCKE-LELEBVRE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de M. Henri VANDENBULCKE représentant de la maison Alfred Motte et Delescluse, décédé à Roubaix, le 15 février 1881, dans sa 76e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébrée le mercredi 16 courant, à 9 heures, aux VIGILES, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le jeudi 17 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Moulin-de-Roubaix, 91.

VIE
DE SON EMMINENCE
Le Cardinal Régnier
ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI

par

Ernest DELLOYE

(B. DE MARCQ.)

Rédacteur en chef de l'*Emancipateur de Cambrai.*

— LE CRIME DE SAINTE-OLLE. — Sous ce titre, la *Gazette de Cambrai* nous apporte le récit de toute une série de crimes accomplis par les mêmes individus sur une pauvre fille, tombée entre leurs mains.

Ces détails sont malheureusement plus authentiques que ceux du prétendu « crime de Caudry » quoique guère moins affreux :

Une jeune fille de vingt ans, Bucat Zélia, entrait hier soir au cabaret du 16e *dragons*, route d'Arras à Sainte-Olle, et demandait à y passer la nuit. « J'ai quitté il y a quelques heures, raconta-t-elle à l'aubergiste, le service de Mme Constant, riche propriétaire à Cambrai, et je m'en vais chercher une place au village. »

— En connaissez-vous une ?

Avant que la maîtresse du logis eût répondu, un homme d'une cinquantaine d'années, en train de vider sa chope à une autre table, arriva se mêler à la conversation.

— Vous cherchez, dit-il à la jeune fille, une place. J'en ai une à vous offrir. Combien gagnez-vous chez Mme Constant ?

— Dix-huit francs.

— Eh bien, je vous offre le même prix si vous consentez à entrer à mon service. Je suis un fermier des environs; tout votre ouvrage consistera à vous occuper de l'arrangement de la maison en mon absence, et à préparer le repas de cinq ou six de mes ouvriers.

La jeune Zélia trouvant la proposition à sa convenance, accepta. Un café fut apporté, elle le but en compagnie de son nouveau maître, et vers dix heures elle le suivait sur la route d'Arras.

Le trajet fut court. On s'arrêta à un moulin, celui de M. Moreau, à deux cents mètres de la route d'Arras, devant une machine à briquetiers.

— Où est la ferme ? demanda la jeune fille.

— La voilà, répondit son infâme conducteur.

En ouvrant la porte du taudis derrière laquelle fumaient six ouvriers, il poussa la malheureuse Bucat, en disant :

— « Elle est à votre service, servez-vous en.

La jeune fille comprenant dans quel piège on venait de la faire tomber, se mit à pleurer et à demander en criant qu'on la laissât sortir. Mais silence lui fut imposé et on l'invita à prendre du café et à boire de l'eau-de-vie.

Elle refusa.

On lui ingurtigal alors la liqueur de vive force.

Nous renonçons à raconter les violences dégoûtantes qui suivirent et qui durèrent de dix heures et demie à trois heures et demie du matin.

Un seul des briquetiers avait protesté contre ces violences et avait, à diverses reprises, demandé qu'on laissât libre la pauvre servante ; mais on l'avait menacé de lui réserver un mauvais parti, si ne cessait ses remontrances.

Ce brave garçon est le nommé Claisse d'Avesnes-les-Aubert.

Un peu avant quatre heures, un chien aboya. Un briquetier ouvrit la porte, et, n'entendant personne de près ni de loin, il fit sortir la jeune fille après toutefois qu'on lui eût enlevé son porte-monnaie.

Elle revint à Cambrai et déposa aussitôt une plainte au parquet.

Ce matin, trois gendarmes amenaient enchaînés à la maison d'arrêt les six briquetiers arrêtés comme coupables de guet-apens, de violences, de viol et de vol :

François Chopin, âgé de 45 ans, soi disant fermier ; Paul Vanderschurin, 28 ans ; Henri Herbin, 30 ans ; Henri Dessaint ; Castelain, 27 ans ; Louis Sagaert, 45 ans.

Ces six briquetiers, dont trois sont d'origine belge, habitent la commune d'Avesnes-les-Aubert, et sont mariés.

L'instruction de leur procès a commencé ce matin.

La victime de cet odieux attentat a été également interrogée.

DOUAI. — Dans sa dernière séance, le conseil municipal, s'associant aux vœux du précédent conseil, a renouvelé le vœu émis par ce dernier dans la séance du 26 mai 1879, relativement à la laïcité des écoles communales.

Et invite M. le maire à prendre les mesures nécessaires pour en amener la réalisation.

SAINT-OMER. — Ce matin, vers neuf heures, un garçon meunier a trouvé près de la grille de la grande roue de moulin Saint-Bertin le corps d'une femme. Aidé de plusieurs personnes, il s'est empressé de le retirer et de le déposer sur le pont en attendant la police aussitôt prévenue.

Cette malheureuse n'a pas été reconnue.

HAZEBROUCK. — M. Dupont est nommé inspecteur primaire de l'arrondissement d'Hazebrouck, en remplacement de M. Maury, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

THIENNES. — Le 11 de ce mois, vers neuf heures du matin, un négociant de Thiennes, M. Aug. Coupigny, âgé de 40 ans, s'est tué en se tirant deux coups de revolver, l'un au cœur, l'autre sous le nez.

La mort a été instantanée. L'arme était encore chargée de quatre coups.

Il avait acheté le revolver la veille à Aire. M. Coupigny jouissait de l'estime générale.

L'écrit incohérent qu'on a trouvé chez lui laisse croire qu'il a agi sous l'influence d'un dérangement d'esprit.

HAUTMONT. — Le 12 février, le jeune Achille Wilmart, âgé de 14 ans, journalier à Hautmont, hameau de Grattières, à la suite d'une admonestation paternelle qu'il avait encourue pour une retenue opérée sur la paie de son travail, est allé se jeter sur la voie ferrée au moment du passage du train de vitesse n° 25, allant à la frontière belge, et a été broyé. La mort a été instantanée.

— QUIÉVRAIN. — Un pauvre ardoisier de Quiévrain, dont la femme était depuis longtemps malade, rongée par une espèce de lèpre au visage, avait laissé sa petite fille, âgé de huit à neuf ans, seule à la maison pendant qu'il allait chez le pharmacien : « Tu te feras chauffer du café, avait-il dit à la petite fille, qui soignait déjà sa mère comme une grande personne ; mais tu feras bien attention à ne pas te brûler ! »

Hélas ! le malheureux ne devait pas revoir sa fille. La pauvre enfant fit-elle un faux pas, ou glissa-t-elle ? Toujours est-il que ses vêtements prirent feu et quand les voisins se précipitèrent à son secours, ils la trouvèrent se tordant dans d'affreuses souffrances, brûlée des pieds à l'estomac.

Le lendemain elle était morte ! — La mère, couchée dans la même chambre, n'avait rien entendu.

Nous laissons à penser le désespoir de ce père, déjà si éprouvé.

— TILLOY. — Dans la nuit du 4 février, le brigadier de gendarmerie Lefebvve et le gendarme Leriche de Douai, ont arrêté à Tilloy, le nommé A. Debrabant, dit *Cartouche*, braconnier, âgé de 34 ans, inculpé d'être l'auteur d'une tentative de meurtre commise dans la forêt de Marchiennes, sur la personne d'un garde-chasse.

Voici quelques nouveaux détails sur cette arrestation :

Le brigadier et le gendarme, ayant un mandat d'arrêt délivré par le parquet de Douai, s'étaient mis en embuscade dans la forêt de Marchiennes, près d'un endroit où devait passer le braconnier Debrabant en revenant de l'affut.

Ils avaient bien choisi le point. En effet, vers quatre heures du matin, ils aperçurent Debrabant.

Le brigadier lui sauta à la gorge, en lui saisissant le poignet droit au moment où Debrabant dirigeait sur sa poitrine un revolver chargé de six coups.

Avant que le gendarme Leriche eût le temps de seconder son brigadier, le braconnier s'échappa.

Ils se mirent à sa poursuite sans pouvoir l'atteindre.

Ce ne fut qu'à six heures du matin qu'ils le surprirent dans la maison de la veuve Joly, où il s'était réfugié. Ils le garottèrent solidement et le dirigèrent sur Douai.

Il vient d'être condamné pour ce fait à un an et un jour de prison.

Debrabant est inculpé d'avoir commis en 1878 une tentative d'assassinat sur un garde-chasse de la forêt de Marchiennes C'est ce qui a motivé son arrestation.

Les deux gendarmes ont montré en cette circonstance une énergie et un courage dont ils ont été félicités.

Belgqiue.

— CHERCQ. — Un déplorable malheur est arrivé hier après-midi à proximité de la commune de Chercq.

Un nommé Marlière, conducteur de bateaux le long du chemin de halage de Tournai à Antoing, a été entraîné dans l'Escaut par ses deux chevaux qui remorquaient un baquet et y a trouvé la mort malgré le dévouement de son frère qui n'a pas hésité à se lancer tout habillé à son secours.

On n'a pas encore, à l'heure où nous écrivons ces lignes, retiré de l'eau le cadavre du malheureux Marlière qui était le seul soutien d'une nombreuse famille. Il est à espérer que la charité publique viendra en aide aux malheureux frappés par ce terrible évènement.

— ANVERS. — Une partie du mur de quai d'un des nouveaux bassins de batelage du Sud s'est effondrée le 14 février à l'angle du sas. La partie écroulée a une longueur de 25 mètres, du côté du sas, tandis que les dégâts du côté du bassin même s'étendent sur une longueur de 16 mètres environ. On attribue cet accident à l'existence probable d'une couche de terre plus sablonneuse que la masse générale, et dans laquelle l'infiltration a accompli son action pernicieuse. La perte sera de 200,000 francs; les ingénieurs se sont engagés à la réparer endeans deux mois.

FAITS DIVERS

— Un incendie a éclaté, pendant la nuit du dimanche au lundi, rue Stella, 16, à Lyon, dans une maison mal famée. Il s'est déclaré dans une pièce du premier étage, où étaient réunies un certain nombre de personnes; il a bientôt envahi tout l'étage et s'est rapidement communiqué au deuxième L'escalier de la maison n'a pas tardé à devenir impraticable par suite de l'épaisse fumée qui l'avait envahi.

Il y a eu bientôt dans la maison un affolement général, un brouhaha indescriptible. Les femmes renfermées poussaient des cris déchirants, appelant au secours, se précipitant demi-nues aux fenêtres, se sauvant la plupart en chemise, quelques-unes se cramponnant et restant suspendues aux barreaux des fenêtres.

Un certain nombre d'hommes ne paraissaient pas moins effrayés et appelaient eux aussi au secours. L'un d'eux, M. X..., voyageur de commerce à Tours, ayant essayé mais en vain de fuir par un escalier dérobé, saisi d'épouvante et perdant la tête, a ouvert la fenêtre, s'est élancé dans la rue où il est venu se briser le crâne sur le pavé; la mort a été instantanée.

Un autre visiteur s'est précipité également du premier étage et ne s'est fait que de légères blessures. Il en a été de même d'une femme qui, étant restée quelques instants suspendue aux barreaux, s'est laissée tomber et n'a reçu que quelques contusions.

Peu à peu, toutes les personnes enfermées dans cette maison ont pu se sauver, les hommes en sautant du premier étage dans la rue ou dans la cour de la maison voisine, les femmes en passant par un escalier dérobé, d'autres en montant l'escalier des étages supérieurs, d'où elles gagnaient les toits.

Une de ces malheureuses filles, parvenue au haut de l'escalier, s'est trouvée tout à coup environnée de flammes. Elle poussait des cris affreux, et, un instant, on l'a cru perdue. Mais un courageux citoyen s'est résolument élancé à son secours et est parvenu à la faire échapper par les toits.

Ces scènes, en pleine nuit, ont duré plus d'une heure, au milieu d'un vacarme épouvantable.

Les habitants de la maison numéro 14 fuyaient aussi, déménageant à la hâte leur mobilier. De toutes les fenêtres on lançait des paquets, des vêtements, du linge, c'était un désordre inouï.

Dans la maison incendiée, tout était fermé; on était obligé de briser chaque porte et chaque fenêtre.

Heureusement les pompiers ont pu se rendre maîtres du feu, qui, à deux heures, était complètement éteint.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DE LA GIRONDE

L'affaire de Bordeaux

C'est jeudi que commenceront, devant la cour d'assises de Bordeaux, les débats de l'effroyable affaire qui causa une si vive émotion il y a quelques mois.

Depuis quelques jours, cette émotion s'est réveillée tout entière, et la curiosité publique cherche à connaître l'attitude des individus sur lesquels pèse la lourde accusation de tant d'infamies.

LES VICTIMES

M. et Mme Delmont, les parents des petites victimes, habitant Bordeaux depuis plusieurs années Le docteur a passé plusieurs années en Amérique, où il a épousé sa femme qui est créole. C'est en Amérique que M. Delmont a connu l'un des principaux accusés, le pharmacien Henriquez.

Pendant les premiers mois de 1879, des incidents étranges et alors inexpliqués avaient préoccupé M. et Mme Delmont.

Souvent, après leur dîner, le docteur et sa femme s'étaient sentis alourdis, appesantis. La soirée n'était pas avancée, qu'ils avaient hâte de gagner leur lit. La nuit, un sommeil de plomb les accablait l'un et l'autre, et, pour employer une expression vulgaire, on aurait tiré des coups de canon devant leur porte, qu'ils ne se fussent pas éveillés.

Une autre circonstance singulière avait fini par inquiéter les deux époux. A différentes reprises, ils avaient été saisis du goût un peu bizarre de leurs aliments, et particulièrement du potage qu'on leur servait à dîner.

Mme Delmont avait, à ce sujet, interpellé sa cuisinière, Marianne Laborde.

Cette fille était originaire du pays basque. Elle servait depuis assez longtemps chez le docteur.

Soigneuse, active et, en apparence, fort tranquille, elle avait gagné la confiance de ses maîtres.

M. Delmont tenait d'autant plus à elle qu'il avait été forcé précédemment de renvoyer, à deux reprises, pour leurs habitudes vicieuses, la cuisinière et la femme de chambre, de telle sorte qu'il s'était décidé à n'avoir qu'une seule bonne à la fois.

En même temps que M. et Mme Delmont s'étonnaient de cette prédisposition au sommeil, les parents étaient frappés du changement qui s'opérait physiquement et moralement chez leurs deux enfants : Marie, âgée de onze ans, et Joseph, son frère, âgé de neuf ans. Ils devenaient pâles, maigrissaient et paraissaient chaque matin hébétés et dans un état de débilité indicible. On crut d'abord à la croissance, mais bientôt la clairvoyance maternelle prit le dessus et enfin, après de longues semaines d'interrogatoire, de lutte contre la discrétion des enfants, on parvint à savoir la vérité.

Les enfants racontèrent que, depuis une époque déjà lointaine, Marianne Laborde, leur bonne, les avait initiés aux pratiques du plus honteux libertinage.

Dès le commencement de 1870, alors que la petite fille avait onze ans et son frère neuf à peine, cette misérable les avait fait monter dans sa chambre. Là s'étaient passées des scènes que nous ne saurions décrire : chansons impudiques, danses lascives, etc. Puis ils racontèrent que, chaque nuit, la bonne les enlevait de leur lit et les emmenait dans des maisons où les actes les plus abominables étaient commis.

Marianne Laborde, interrogée à son tour et mise en présence des enfants, essaya d'abord de nier. Mais bientôt, effrayée par la légitime fureur de M. Delmont et de sa femme, tremblante et peut-être saisie de remords, elle s'écria :

— C'est vrai! c'est vrai! je vais tout vous dire!

C'est alors qu'elle dénonça le lieutenant-colonel Châtel, le commandant Apté, un pharmacien nommé Henriquez ; un ancien tanneur, nommé Henri, enfin un négociant portugais, Pereira Soarez, et une entremetteuse, la femme Rodrigues, bien connue dans le quartier sous ce surnom « la Juive ».

Marianne Laborde avoua qu'elle avait successivement conduit les enfants à chacun de ceux qu'elle désignait ; elle avoua des débauches nocturnes auxquelles elle-même avait pris part, des orhies folles, des scènes de la plus écœurante dépravation.

A la suite de la plainte qui fut portée au parquet par M. Delmont, tous les accusés furent arrêtés.

Tel est le résumé des faits recueillis depuis le commencement de l'enquête.

Le défenseur de Marianne Laborbe est Me Roy de Clotte, du barreau de Bordeaux. Me Habasqur, du même barreau, plaidera pour le pharmacien Henriquez ; Me Baczot, ancien président de la cour d'Alger, pour le commandant Apté ; Me Limbourg, ancien préfet de Rouen, pour le lieutenant-colonel Châtel ; Me Victor Lefebvre, ancien ministre, pour le Portugais Joarez ; Me Jolivet et Gommès, du barreau de Bordeaux, pour la femme Rocrigues et la fille Douet, domestique du pharmacien.

Enfin, à côté de Me Brochon. Me Lachaud prêtera au banneur Henry lappui de sa parole.

Un employé du « Bon Marché ». Détournement de 120,000 fr.

Louis Bignon, qui a déjà été condamné à trois ans de prison, en 1868, pour faux et abus de confiance, et qui, parvenant à dissimuler ces antécédents déplorables, était, depuis plusieurs années, employé comptable dans la maison du Bon Marché, comparaissait hier devant la cour d'assises de la Seine, accusé de détournements s'élevant à près de 120,000 francs.

Ce ne fut qu'au mois d'août dernier, pendant que Bignon était en vacances, que l'employé qui le remplaçait s'aperçut de certaines irrégularités dans ses comptes et fut mis sur la trace de ses abus de confiance.

Bignon était attaché en qualité de caissier au bureau des expéditions en province et à l'étranger. Il avait à recevoir le prix des marchandises expédiées, qui tantôt était adressé directement par les clients et tantôt était encaissé par les messageries ou les compagnies de chemins de fer chargées d'en opérer le recouvrement ; l'accusé centralisait tous ces encaissements. Il les constatait sur deux carnets qui restaient entre ses mains ; l'un était un brouillard de caisse sur lequel il inscrivait tous les versements effectués, l'autre, dit livre d'encaissement, servait à relever par nature d'affaires le détail des fonds qu'il avait reçus. L'ensemble de ces opérations était résumé dans des bordereaux de caisse, dressés deux fois par semaine et portés sur le livre dit : « des Bordereaux de caisse ».

Bignon profita de l'importance du mouvement des fonds qui passaient par ses mains pour omettre d'inscrire certaines sommes dont il s'appropria le montant ; mais comme ces omissions ne pouvaient demeurer toujours inaperçues, à raison des comptes particuliers des clients, l'accusé finissait par faire entrer en recette des sommes qu'il avait omises quand il recevait de l'argent pour d'autres paiements qu'il omettait d'inscrire. Il couvrait le déficit primitif par d'autres détournements successifs, dont l'importance s'augmentait sans cesse ; au mois d'août 1879, au moment où la fraude a été découverte, ce déficit avait atteint la somme considérable de 103,328 fr. L'expertise à laquelle il a été procédé, d'après l'examen des livres de commerce a fourni la preuve irrécusable de ce chiffre, dont la rigoureuse exactitude a été reconnue par l'accusé lui-même.

Indépendamment de ces omissions frauduleuses de recettes, Bignon a pratiqué d'autres détournements dissimulés par des falsifications d'écriture. Il rentrait dans son service de payer les dépenses relatives aux expéditions ; ces dépenses étaient de natures diverses, et elles devaient être inscrites sur des carnets spéciaux, puis récapitulées sur les bordereaux de caisse dressés périodiquement.

Bignon exagérait mensongèrement les dépenses qu'il avait réellement effectuées, afin de masquer les déficits de caisse causés par ses dilapidations. Il employait différents procédés. Tantôt il faisait une erreur volontaire d'addition pour en grossir le chiffre de 1,000 francs, par exemple ; tantôt il portait deux fois le même déboursé en compte ; ces mentions fausses étaient reproduites sur divers livres de comptabilité, et Bignon s'appropriait la différence entre les sommes qu'il avait réellement déboursées et celles qu'il portait frauduleusement en dépense. Les sommes ainsi détournées se sont élevées à 11,839 fr. 50.

Enfin, Bignon avait recours à un autre genre de fraude. La grande quantité de timbres-postes employés dans la maison du Bon-Marché a nécessité la tenue d'une caisse spéciale dite « Caisse des timbres ». Bignon était également préposé à cette comptabilité, et il s'est emparé dans cette caisse spéciale d'une somme de 4,186 francs ; ce qui portent l'ensemble de ses détournements au chiffre total de 119,378 francs, qu'il employa en acquisitions de valeurs de bourse, ce qui lui permit, en ces derniers de restituer 80 mille francs à la maison du Bon-Marché.

Bignon a été condamné à six années de travaux forcés et six ans de surveillance.

NOUVELLES DU MATIN

Commission sénatoriale des pétitions

Paris, 15 février, 3 h. 30 s.

La 7e commission sénatoriale des pétitions (formation de novembre 1880) s'est réunie aujourd'hui.

Elle a examiné une douzaine de pétitions protestant contre l'exécution des décrets.

M. de Ravignan a proposé de renvoyer ces pétitions à l'examen de la commission relative au droit d'association.

Sur les observations présentées par M. Duménil, qui a prétendu que la question était résolue par les Chambres et par le tribunal des conflits, la commission a voté par 5 voix contre 4 l'ordre du jour pur et simple.

La liberté de réunion

Paris, 15 février, 4 h. soir

La commission relative à la liberté de réunion s'est réunie aujourd'hui.

Elle a maintenu l'article 7, tel qu'il est rédigé, et par lequel les clubs sont interdits.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal Officiel* d'aujourd'hui.

Décret portant nomination du procureur général près la cour d'appel de Poitiers.

Décret contenant des nominations dans la magistrature des cours d'appel et des tribunaux de première instance.

Décret nommant des juges de paix et des suppléants.

Décrets convoquant les électeurs des cantons de Montclar (Lot-et-Garonne), de Nouvion et de Villers-Cotterets (Aisne), à l'effet d'élire leur représentant au conseil général.

Décrets convoquant les électeurs des cantons de Saint-Quentin (Aisne). de Gannat (Allier), de Vézénobres (Gard), de Puymérol (Lot-et-Garonne), de Trélon (Nord) et de Prades (Pyrénées-Orientales), à l'effet de nommer des conseillers d'arrondissement.

Décret nommant des inspecteurs généraux de 2e classe au corps des ponts et chaussées.

Décret portant règlement pour le recouvrement par la poste des effets protestables.

Décision autorisant la création d'un bureau télégraphique municipal à Saint-Pé-d'Ardet (Haute-Garonne).

PARTIE NON OFFICIELLE. — Election d'un conseiller général.

La proposition Bardoux

La proposition Bardoux va subir une modification destinée à faire tomber une des principales objections qu'elle soulève parmi les adversaires du scrutin de liste.

Cette modification consisterait à établir qu'en tous cas un département ne pourrait jamais avoir moins de députés que d'arrondissements.

L'amendement aurait pour effet de porter le nombre des députés à 543, soit trois de plus qu'aujourd'hui.

M. Parnell

M. Parnell, accompagné de M. O'Kelly, membre de la Chambre des communes, et de M. Laouden, un des fondateurs de la Ligue agraire, ont été reçus hier soir chez M. Victor Hugo, qui les attendait et qui s'est longuement entretenu avec le député de Cork de la situation de l'Irlande.

MM. Parnell, O'Kelly, Laouden et Henri Rochefort dineront aujourd'hui chez l'illustre poète.

Le Comité de protestation de Paris

Le comité de protestation qui a fonctionné à propos des élections municipales, vient d'adresser, à l'issue de son mandat, une lettre à ses principaux adhérents.

On y lit : ces efforts ne seront pas perdus ; indépendamment des succès obtenus, les minorités qui se sont affirmées sous votre impulsion, grandiront pour protester contre l'oppression de nos droits et de nos libertés.

La situation à Andorre.

Le *Figaro* publie la dépêche suivante :

« Les révolutionnaires andorrans sont partout victorieux.

» Il y en a six blessés.

» Le nouveau conseil général, maître des archives, s'est réuni hier. La garde des archives est confiée à vingt hommes bien équipés et bien armés, qui sont commandés par le muletier Lorous.

Les notables se sont réfugiés à Urgel, attendant le consul français qui est annoncé.

Dépêches Télégraphiques
(Service particulier

Emission de 3 0/0 amortissable

Paris, 15 février.

Il ne serait pas impossible que l'émission des 800 millions de 3 0/0 amortissable fût faite à une date rapprochée. Dans un groupe de députés on allait jusqu'à parler du mois de mars.

Les préparatifs de la Grèce.

Lyon, 15 février.

Un carrossier de Lyon a expédié aujourd'hui à Marseille quarante voitures d'ambulance destinées au gouvernement hellénique.

La commune de Marseille.

Marseille, 15 février.

On annonce que les délégués de l'ex-comité central doivent réunir demain soir les membres du Conseil municipal, afin d'obtenir de trois d'entre eux la signature, jusqu'à présent refusée, d'un programme occulte, portant notamment :

La démolition de la statue de Berryer, actuellement place Monthyon, le refus d'autoriser l'érection d'une statue à M. Thiers sur une place de Marseille, l'érection d'un monument à la mémoire des fédéralistes de 1870.

Ces trois conseillers aiment mieux dit-on donner leur démission, que de signer une pareil programme, non soumis à leurs électeurs.

Un assassinat.

Rodez, 15 février.

A Combes (Aveyron, une jeune fille nommée Thibaudant, a tué raide d'un coup de révolver un jeune homme, nommé Seyès, et s'est ensuite livrée elle-même à la gendarmerie.

La guerre du Transwall

Londres, 15 février.

On assure positivement que le conseil des ministres, qui s'est tenu aujourd'hui, a discuté la question des conditions de la paix avec les Boers.

Les inondations aux Etats-Unis.

New-York, 15 février.

Des avis de Toledo annoncent que les pertes occasionnées par l'inondation sont évaluées à 2,000,000 de dollars.

Nouvelles des Indes.

Calcutta, 15 février.

Les chefs de la tribu Aimak à Hérat ont envoyé un messager à Abaullah-Khan, annonçant leur mécontentement de l'administration de Ayoub-Khan, et demandant l'assistance anglaise. Si cette assistance leur est refusée, leur intention est de quitter le pays.

Hassim-Khan et Abdullah sont mécontents de Ayoub Khan, parce que, par ses ordres, on a exécuté Behbud-Ehan et d'autres chefs, et que, par suite, une guerre à mort est suscitée entre les Alikozais et Baralzais.

PETITE BOURSE DU SOIR

Paris, 15 février, 9 h. 20, soir.

5 0/0	119 45	Rio	578 75
Turc	13 87	Banque ottom.	88 77
Extérieure	21 5/16	Italien	95 1/4
Timbale	.... ..	Hongrois	53 75
Egypte	363 12	Chemins turcs.	

SÉNAT
(Service télégraphique particulier)
Séance du 16 Février 1881
Présidence de M. LÉON SAY

La séance s'ouvre à 2 heures.

LOI SUR LE CUMUL

M. LE PRÉSIDENT communique au Sénat une décision prise par la Chambre des députés, tendant à appliquer aux membres du Sénat, les dispositions de la loi du 15 février 1872 sur le cumul.

LA LIBERTÉ DE RÉUNION

Le Sénat continue la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à la liberté de réunion.

Après quelques explications données par M. EMILE LABICHE, rapporteur, et une déclaration de M MARTIN FEUILLÉE, acceptant au nom du gouvernement l'article 7, l'ensemble du projet est adopté par le Sénat.

Bulletin du Commerce

VENTES PUBLIQUES DE LAINES COLONIALES

Londres, 15 février, 1881.

L'ouverture des enchères de février a eu lieu aujourd'hui en présence d'un nombre considérable d'acheteurs et les prix comparés à ceux de la clôture des ventes précédentes annoncent une baisse de 5 à 7 0/0. 281,865 balles de nouvelle laine sont arrivées en temps pour ces ventes.

Londres, 16 février, 1881.

Aujourd'hui MM. Helmuth, Schwartze et Cie, offrent en vente, 6,655 balles Port Philippe, 733 b. Sydney, 1902 b. Adelaïde, 8 b. Nouv. Zélande et 1,000 b. Cap et Natal. Total : 10,298 balles.

Laines. — Circulaire de M. Paul Pierrard courtier à Londres.

Londres, le 3 février 1881.

La première séance de la 1re série d'enchères de laines coloniales vient d'avoir lieu sur notre marché.

On y a offert et vendu :

147 b. Sydney,
966 b. Port Philippe,
1,247 » Adélaïde,
367 » Nouvelle-Zélande
— à des prix faibles et quelquefois avec une baisse atteignant 5 0/0 comparative ment aux cours de clôture de décembre dernier.
2,727 b. laine d'Australie
et 20,85 » Cap de B.-Espér.
ENSEMLE
4,812 b. de laines colon.

Pour cette série de vente, qui doit se prolonger jusqu'au 26 mars prochain on pourra offrir les quantités suivantes :

Situation du Marché aux laines coloniales, le 11 février.

Provenances	Arrivag	Ancien. exist. offertes	Tot. off.
Sydney	69,717 b	300 b	70,017 b
Port Philippe	143,360 »	1,800 »	145,160
Van Diémen	227 »	000 »	227 »
Adélaïde	43,319 »	140 »	43,459 »
Swan River	246 »	000 »	246 »
N. Zélande	12,201 »	4,000 »	16,201 »
Total d'Australie, après déduction de 17,000 b. réexpédiées.	269,300 b	6,000 b	258,300
Cap-de-Bonne-Espérance après déduction de 11,000 b. réexpédiées.	30,096 »	9,500 b	39,596 »
Total des colonies.	299,396 b	15,500 b	297,896

Le choix est trop restreint pour bien juger les tendances réelles des cours des bonnes laines qu'on n'a pas encore offertes.

Le concours des acheteurs anglais et des étrangers dépasse la moyenne.

Les mises à prix se font avec plus d'entrain sur les Australie que pour les Cap.

L'exportation, largement représentée pour la France, l'Allemagne et l'Alsace' opère un peu dans les qualités à peignés d'industrie.

En général, les acheteurs ont des besoins ; mais ils voudraient rétablir la marge nécessaires entre les laines brutes et les prix trop réduits des produits manufacturés.

Dépêches télégraphiques. — Service spécial

COTONS

Le Hâvre, 16 février, 1 h. 20 soir.

Ventes de la matinée : 15,000 balles. Les demandes sont sobres. Les termes sont raidissants. Le Lowd-middling-Louisiane est tenu 81. Termes : mai-juin 78 50. Arrivages : le *Wyre*, venant de Charleston, avec un chargement de 2573 balles est entré dans le port du Hâvre.

New-York, 16 février.

Prix du Middling 11 9/16. — Terme : février 11,37 ; mars 11,46 ; avril 11,62 ; mai 11,76 ; juin 11,88 ; juillet 11,97; août 12,03; septembre 12,57.

Les cours sont fermes.

Ventes 115,000 balles.

Nouvelle-Orléans, 16 février.

Voici le terme : février 11,25 ; mars 11,28; avril 11,35 ; mai 11,45 ; juin 11,56; juillet 1165.

Recettes : dans les ports du golfe 4,000 b.
» » de l'Atlantique 6,000 b.
Expéditions : vers la France 4,000 b.
» » le Continent 3,000 b.

Liverpool, 16 février.

Ventes 12,000 balles. — Les disponibles sont fermes. Les livrables sont en hausse de 1/16. A ce prix il y a acheteurs.

Le Havre, 16 février.

Laines. — Le marché lainier est calme. — Les ventes sont faibles. On a vendu 34 balles de Buenos-Ayres en suint de 125 à 210.

PRODUITS DIVERS

Amsterdam, 15 février.

Aux enchères des sucres faites aujourd'hui par la société de commerce de Hollande il a été vendu :

283 barils surinam de ff. 26 1/4 à ff. 27 3/4 et 520 boucauts de ff. 27 à ff. 30 1/2 les 100 kilos.

Liverpool, 15 février.

Froments : Marché ferme, prix généralement en hausse de un penny sur vendredi dernier (0f25 par 100 k)

Farines françaises de 42/3 à 4f/9.

Londres, 15 février.

Sucres bruts et raffinés calmes, prix en faveur des acheteurs. Sucre cristallisé supérieur, soutenu.

Marreille, 14 février soir.

Blés. — Bonne demande régulière prix bien tenus. Ventes de la journée 21,000 qtx dont 2,009 à livrer. Importations 3345 qtx.

Tendre Danube 22,50 et 23, Azime Eaganrog 26 50 et 27 Tendre Sandomirka 26, Ghirka Nicolaïef inférieur 21,75 les 100 k.

Anvers, 14 février.

Froments : Prix mainteaus.

Seigles : Fermeté.

Pétroles. — ferme, disponible 23 21, courant 23 21, mars 23 25, 4 derniers 24, sucre tendance lourde, disponible 53, 80 mars-avril 54,80 Cafés lourds. On a vendu 352 sacs Santos à 35 cent. le 1/2 kil.

Marché de Courtrai du 14 février

Prix par hectolitre : Froment blanc, 21 00 16 50; Froment roux, »» »» »» »»; Seigle, 15 »» 22 »»; Avoine, 10 «« 10 50. Prix par 100 kilogrammes : Pommes de terre jaunes, 6 »» 7 »» Pommes de terre rouges 7 »» 7 50; Beurre par 1/2 kil. 1, 64 1,84; Œufs, les 25, 2,50 3 50.

HUILES, GRAINES ET TOURTEAUX.

Huile de colza, les 100 kilos, 67 50 »» ; Huile de lin, les 100 kilos, 66 50 »» »» Graine de colza indigène et étrangère, 100 k., 34 50 »» »»; Graine de lin indigène, les 100 kilos, 33. »» »» »»; ourteaux de colza, les 100 kilos, 17 50 »» »» ourteaux de lin, les 100 kilos, 22 50 »» »» ourteaux de chanvre, 14 »» »» »»

BOURSE LINIÈRE. — La vente de la toile, bien qu'encore assez active, tend cependant à diminuer. En lins de pays, un *certain* courant d'affaires; en lins de russie, quelques transactions assez importantes en livrable, moyennant des concessions sur les prix. Pas de changement